

Conditions de participation

1. L'Agence de Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (**GIZ**) GmbH, qui a son siège à Eschborn et à Bonn, est l'organisatrice de la compétition « Innovation Challenge 2020 ».
2. L'Innovation Challenge 2020 est ouvert (i.) aux personnes ayant plus de 18 ans et (ii.) aux start-ups et aux petites entreprises (collectivement "participants") qui s'inscrivent et soumissionnent leur innovation, via la fonction d'inscription sur le site web ic2020.worldwithout hunger.org, au plus tard le 15 avril 2020.
3. Les pays partenaires participants incluent les pays suivants (collectivement appelés "pays partenaires participants") :
 - Afrique** : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
 - Asie** : Bangladesh, Inde, Indonésie, Cambodge, Laos, Malaisie, Maldives, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande
4. Les personnes qui s'inscrivent au concours doivent résider dans l'un des pays partenaires participants. Les start-ups /petites entreprises candidates doivent être basées et dûment enregistrées dans l'un des pays partenaires participants.
5. Il y a au total trois catégories de concours :
 - (1) Mécanisation dans le secteur agroalimentaire dans un pays partenaire participant
 - (2) La numérisation dans le secteur agroalimentaire dans un pays partenaire participant
 - (3) les énergies renouvelables dans le secteur agroalimentaire d'un pays partenaire participant

Chaque participant ne peut postuler que dans une seule catégorie de la compétition
6. Les critères suivants ("**Critères de sélection**") seront utilisés pour sélectionner cinq finalistes dans chaque catégorie, et parmi ces cinq finalistes, trois gagnant(e)s (première, deuxième et troisième places) seront sélectionnés dans chaque catégorie :
 - L'applicabilité de l'innovation dans les pays partenaires participants (par exemple, ce qui est amélioré/ facilité par l'innovation, etc.)
 - L'impact de l'innovation dans les pays partenaires participants (en particulier quel(s) groupe(s) cible(s) et combien de personnes (potentielles) sont touchées).
 - Le degré innovatif de l'idée dans les pays partenaires participants.
 - Les potentiels de réalisation et la demande d'innovation dans les pays partenaires participants.
 - La référence aux objectifs de développement durable des Nations Unies (en particulier les objectifs 1, 2, 7, 9, et 17).
7. L'innovation doit être destinée à être utilisée dans les pays partenaires participants.
8. Les cinq finalistes* de chaque catégorie recevront
 - Un obligatoire online coaching pour la préparation du pitch de présentation (cela comprend deux webinaires numériques en mai 2020 et deux journées de formation obligatoires à Berlin les 3 et 4 juin 2020)
9. Les trois lauréat(e)s* de chaque catégorie recevront un ensemble de mesures de soutien adaptées à leur innovation. La valeur totale de l'ensemble des mesures de soutien respectives est de :
 - jusqu'à 50 000 euros chacun pour le/la gagnant(e) de la première place,
 - jusqu'à 20 000 euros chacun pour la seconde place et
 - jusqu'à 10 000 euros chacun pour la troisième place.

L'ensemble des mesures de soutien peut être composé des éléments suivants :

 - I. L'expertise et le savoir-faire ;
 - II. Le coaching et la formation ;
 - III. Le mentorat ;
 - IV. La mise en réseau ;
 - V. Les études de marché et de faisabilité.
10. Le paiement de valeurs monétaires n'est pas possible, ni en espèces ni par voie électronique. Un retour du prix est également exclu. Les droits aux gains ne sont pas transférables.
11. Les cinq finalistes seront sélectionnés par les employés de la GIZ en fonction des critères de sélection. Les trois gagnant(e)s seront sélectionné(e)s par un jury d'experts indépendants sur la base des critères de sélection et seront annoncé(e)s lors de la finale. En raison de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de coronavirus, la finale aura lieu en ligne en septembre et non en juin à Berlin.

12. L'ensemble des mesures de soutien respectives sera élaboré avec les gagnant(e)s* après la finale. La GIZ procédera ensuite à la passation des marchés nécessaires pour l'ensemble des aides respectives conformément aux lignes directrices du GIZ et les mettra à la disposition des gagnant(e)s. La passation de marché peut prendre jusqu'à six mois.
13. La GIZ se réserve le droit d'exclure de la participation à l'« Innovation Challenge 2020 », sans en donner les raisons, les participants qui fournissent des informations fausses ou incomplètes, qui utilisent des aides non autorisées ou qui violent de toute autre manière les conditions de participation. Dans ce cas, un retrait ultérieur du prix est également possible. La GIZ demandera une déclaration en cas de suspicion. Si cela reste sans réponse, la GIZ se réserve le droit d'exclure le participant du concours.
14. Dans le cas où un(e) gagnant(e) ne profiterait pas du programme de soutien, la GIZ se réserve le droit de décider à sa propre discrétion ce qu'il convient de faire avec le programme de soutien.
15. La GIZ se réserve le droit de réagir de manière transparente à des circonstances imprévues en modifiant ou en annulant le concours, notamment en cas de manipulation ou si l'exécution du concours est mise en danger.
16. Si l'une des clauses prévues dans les conditions de participation s'avère inefficace, l'efficacité des autres conditions n'est pas remise en question.
17. La décision des juges est définitive.